



Les enfants en situation de handicap privés d'école et de soins par les réformes du transport

La FCPE Île-de-France alerte sur les graves difficultés rencontrées par de nombreuses familles à la rentrée 2025 concernant le transport de leurs enfants en situation de handicap.

Des appels d'offres mal anticipés qui laissent des élèves sur le carreau

Depuis la loi NOTRe, la Région Île-de-France est responsable de l'organisation des transports scolaires adaptés. Ce n'est pas une nouveauté. Mais le recours systématique aux appels d'offres, généralisé ces dernières années, a entraîné de graves ratés : des marchés attribués tardivement, des taxis pas désignés dans les temps... Résultat, des élèves d'EREA, notamment à Vaucresson, n'ont pas pu faire leur rentrée comme prévu. Faute de transport, ils sont privés d'école.

Une réforme nationale des taxis conventionnés qui complique l'accès aux soins

Au même moment, la nouvelle convention nationale sur les taxis conventionnés, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2025, bouleverse le quotidien des familles. Présentée par l'Assurance Maladie comme une mesure de « justice » et de « soutenabilité » financière, elle impose désormais la mutualisation des trajets et des tarifs forfaitaires très faibles. En conséquence directe, de nombreux chauffeurs refusent ces courses, jugées non rentables. Les enfants scolarisés en école ordinaire mais suivis en CMPP ou dans d'autres structures de soins se retrouvent sans solution de transport en journée.

Des droits fondamentaux menacés

Qu'il s'agisse d'aller à l'école ou de se rendre à un soin, l'accès au transport est une condition essentielle du droit à l'éducation et du droit à la santé. Aujourd'hui, ces deux réformes, mises en œuvre sans concertation réelle avec les familles ni anticipation des effets de terrain, privent des enfants vulnérables de ces droits fondamentaux.

La demande de la FCPE Île-de-France

La FCPE Île-de-France exige des mesures immédiates pour sécuriser la continuité des trajets scolaires et médicaux, ainsi qu'une révision des conditions tarifaires et contractuelles afin de rendre ces transports réellement accessibles.

Il est indigne qu'en Île-de-France, en 2025, des enfants en situation de handicap ne puissent pas aller à l'école ou recevoir leurs soins, uniquement à cause de réformes mal pensées.

Contact presse : FCPE77 Mme BORSALI Bélinda 07 82 99 35 64